

Numéro	CA/2026-09-24/11
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	29/09/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	29/09/2026
Date de transmission au Recteur	29/09/2026

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 24 septembre 2026 portant approbation de la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « préparation à l'agrégation de sciences économiques et sociales » de l'école d'économie de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 613-2 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'avis du conseil de gestion de l'école d'économie de la Sorbonne en date du 11 mai 2026 ;

Vu la délibération n° CFVU/2026-09-22/07 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 septembre 2026 portant avis sur la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « préparation à l'agrégation de sciences économiques et sociales » de l'école d'économie de la Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la maquette et du règlement des études du diplôme d'université « préparation à l'agrégation de sciences économiques et sociales » de l'école d'économie de la Sorbonne.

La maquette, le règlement des études ainsi que la fiche financière sont annexés à la présente délibération.

Délibération CA/2026-09-24/11	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	32
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	32
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 25 septembre 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

NB: Parmi les cours notés "optionnels", certains cours sont optionnels (coefficient de 1), d'autres sont facultatifs (coefficient de 0)



RÈGLEMENT DES ETUDES

Diplôme d'Université *Prep-Agreg SES* (PRÉPARATION AUX CONCOURS DE L'AGRÉGATION DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES)

Vu l'article L 613-2 du Code de l'éducation relatif aux diplômes propres aux établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel

En demandant son admission en *DU PRÉPARATION AUX CONCOURS DE L'AGRÉGATION DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES*, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le *Diplôme d'Université Préparation aux concours de l'agrégation de SES* assure une formation permettant de passer le ou les concours de l'agrégation de SES dans les meilleures conditions de préparation possibles.
2. La préparation s'effectue en une année universitaire, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de la formation.
3. Cette formation offre 324 heures de cours magistraux et au moins 28h de travaux dirigés par étudiant, dont 69 HETD facultatives.
4. Les cours se déroulent sur l'année universitaire.
5. Les cours ont lieu dans les locaux de l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, essentiellement dans les centres Lourcine et Broca.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

Le *Diplôme d'Université Préparation aux concours de l'agrégation de SES* comporte 5 unités d'enseignement, réparties sur 2 semestres :

- **UE 1 : Méthodologie pour le concours 1** (comporte 3 cours obligatoires) ;
- **UE 2 : Fondamentaux en science économique** (comporte 1 cours obligatoire et une épreuve blanche obligatoire) ;
- **UE 3 : Fondamentaux en sociologie** (comporte 1 cours obligatoire et une épreuve blanche obligatoire) ;
- **UE 4 : Méthodologie pour le concours 2** (comporte 3 cours obligatoires et 1 cours facultatif)

- **UE 5 : Formation complémentaire en SES** (comporte des cours optionnels à choisir en fonction du concours choisi, interne ou externe) ;

III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. L'accès au *Diplôme d'Université Préparation aux concours de l'agrégation de SES* est réservé aux candidats disposant d'un diplôme national de Master 2 en économie ou en sociologie, ou bien à des enseignants certifiés déjà en poste ou en congé de formation.
2. Une dispense des conditions d'accès (diplôme prérequis) peut être accordée en cas de procédure de validation des expériences professionnelles ou acquis personnels (décret n° 85-906 du 23/08/1985).
3. La sélection des candidats se fera sur dossier par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.
4. L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année.
3. Le redoublement de l'année peut être accordé en cas d'échec au concours, par décision du président de l'Université, sur proposition du responsable du diplôme.
4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Le contrôle des aptitudes et des connaissances s'effectue sur la base d'épreuves écrites anonymes et d'épreuves orales correspondants aux unités d'enseignement obligatoires.
2. Les cours facultatifs ne donnent pas lieu à notation.
3. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.). Des épreuves de rattrapage sont organisées pour les étudiants justifiant leur absence pour les motifs évoqués ci-dessus.

VI. NOTATION DES ÉPREUVES

La notation de l'épreuve écrite est exprimée sur 20 points.

VII. CONDITION D'OBTENTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme est subordonnée à l'assiduité aux cours et à la validation des unités d'enseignement.
2. Les unités d'enseignements sont validées dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne de 10/20 aux épreuves d'évaluation. Les notes obtenues se compensent au sein d'une UE et les UE se compensent entre elles également.
3. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du diplôme.

VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. Aucune mention n'est attribuée lors de la délivrance du diplôme.

Recensement des besoins d'un programme de formation financé sur ressources propres						
Diplômes d'université						
Date de création :						
PRESENTATION DU PROGRAMME						
Intitulé du programme :		DU prépa agrégation Sciences Economiques et Sociales		Situation :		Révision de la soutenabilité (changement structurel a
Type de programme :		Diplôme propre classique		Type de diplôme :		Diplôme université
Niveau/type de formation :		Autre		Précision sur niveau de formation :		Du post M2
Liste des étapes APOGEE (si existante) :		U5B501				
Date /période de mise en œuvre :				Nombre d'étudiants/apprenants :		13
Nb minimum d'étudiants pédagogique :				Nb maximum d'étudiants pédagogique :		
Composante de gestion :		EES (02)		Composantes associées :		
Contact administratif :				Nom du porteur du projet :		
Liste des partenaires		Nom du partenaire			Existence d'une convention	
Partenaire 1 :					< SELECTIONNER >	
Partenaire 2 :					< SELECTIONNER >	
Partenaire 3 :					< SELECTIONNER >	
Remarques :						
LES RECETTES PREVISIBLES (PRODUITS)						
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement				Nb. inscrits	Tarif unitaire	TOTAL (€)
Tarifs propres (DU) :						
Tarif plein			13	870.00 €		11 310,00 €
Tarif réduit					- €	- €
Tarif réduit				- €		- €
Exonération		Précisez le motif d'exonération (1A étape seconde, demandeur d'emploi non financé, etc.)			- €	- €
2) Contributions versées par le(s) partenaire(s)				Effectif	Tarif unitaire	TOTAL (€)
Contribution aux coûts de fonctionnement					- €	- €
Contribution aux charges d'enseignement UP1					- €	- €
Subvention					- €	- €
A préciser					- €	- €
3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (Erasmus+, AMI, etc.)						
				0	- €	- €
				0	- €	- €
4) Autres produits externes (préciser) :						
				0	- €	- €
				0	- €	- €
					TOTAL PRODUITS	11 310,00 €
LES COUTS PREVISIBLES (CHARGES)						
1) Coûts de personnel enseignement/pédagogie						
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	Coût total (€)
Enseignants titulaires et contractuels (service statutaire)	Service principal			0	300,00 €	- €
	Heures complémentaires		19,00	19	45,68 €	867,92 €
Vacataires	Par défaut			0	53,74 €	- €
	Fonctionnaire	63,00		94,5	45,68 €	4 316,76 €
	Non fonctionnaire			0	61,80 €	- €
TOTAL enseignements/charge maquette (Paris 1) :		63,00	19,00	113,5		5 184,68 €
Enseignements pédagogiques / Partenaire (le cas échéant)		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coût horaire standard heTD (€)	Coût total (€)
Enseignements	a la charge du partenaire			-	- €	- €
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (inspiré du RIPEC/REH)		Nature	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)
Direction du programme de formation		par groupe	30			53,74 €
Ingénierie pédagogique		par groupe	10			53,74 €
Tutorat universitaire (suivi individuel...)		par étudiant	10			53,74 €
Méthodologie et ateliers professionnels...		par groupe	10			53,74 €
Direction de mémoire de fin d'études		par étudiant	6			53,74 €
Participation aux jurys de soutenance de mémoire		par étudiant	2			53,74 €
TOTAL coûts de personnel enseignement/pédagogie :						5 184,68 €
2) Coûts de personnel administratif (BIATPSS)						
/!\ Sélectionner le statut en 1er :		Statut	Corps	Quotité %	Catégorie FP	Coût moyen annuel chargé
Gestion administrative	BIATPSS_titulaire	TECH RF	2,50%	B		59 313,00 €
	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS		- €
Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS		- €
	Quotité marginale estimée à 2,5%, le reste étant supporté sur BC (M2 FSES).					
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)						
Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	< SELECTIONNER >	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?		< SELECTIONNER >	
	Commentaires :	Facultatif				
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?	Mutualisation avec une autre formation ?	Indiquer le libellé de la /les formation(s)			Quotité (%)	A préciser
	Mutualisation avec la composante ?	Indiquer le libellé de la /les fonction(s) support (par ex : RI, etc.)			Quotité (%)	A préciser
TOTAL coûts de personnel administratif (BIATPSS) :						1 482,83 €
3) Autres coûts de fonctionnement (contributions et dépenses spécifiques)						
Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire (= 10 % des recettes finales) ?					(Oui/Non)	(En %)
Si oui, choisir dans la liste déroulante la raison de cette dérogation selon la délibération du conseil d'administration (CA /2025-12-01/06)					Oui	0%
Autres coûts		Précision possible		Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL (€)
Coûts directs de fonctionnement						- €
Documents pédagogiques						- €
Matériel scientifique (abonnement revue, etc.)						- €
Frais de réception/restauration						- €
Remise de diplômes						- €
Autres dépenses (à préciser)						- €
A compléter si besoin est						- €
TOTAL autres coûts						- €
TOTAL CHARGES DIRECTES						6 667,51 €

Note d'analyse sur la soutenabilité financière de la formation

Revue de la fiche par la DAFB : 22/09/2026

Contexte

Le diplôme d'université « Préparation à l'agrégation de SES » est une formation complémentaire et indissociable du M2 FSES (q ui prépare lui-même les étudiants issus de M1 au concours externe de l'agrégation de SES). Le DU offre, aux étudiants ayant un profil spécifique, une formation qui prépare aux concours nationaux interne et externe de l'agrégation de SES de l'Éducation nationale. La formation vise l'acquisition des savoirs et de la méthodologie nécessaires à la réussite du concours, dans les principales disciplines du concours (économie et sociologie).

La « Prépa agrég-SES » est devenue un DU, pour correspondre au besoin des étudiants et à la réforme des enseignants du second degré, sans que le tarif soit révisé, son montant étant de 870 €.

Effectif

Sur la base des statistiques Apogée depuis 2019/2020, la **moyenne annuelle est de 13 IA**.

Valeurs			
Année universitaire		Somme de TOTAL IA	Somme de Total IA principale / Somme de Total IA secondaire
2026/2027	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales	13	13 -
2025/2026	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales	12	12 -
2024/2025	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales	13	13 -
2023/2024	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales	13	13 -
2022/2023	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales	14	14 -
2021/2022	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales	14	14 -
2020/2021	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales	14	13 1
2019/2020	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales	12	12 -

Elle correspond également à l'effectif moyen du M2 FSES, les deux accueillant les mêmes cohortes.

Codes étape	Diplômes	Composante	Effectifs moyens Apogée 2024-2026
MIB506	Master 2ème année Formateurs en sciences économiques et sociales (MFSES)	EES	13
USB501	Préparation à l'agrégation de Sciences Economiques et Sociales (DU/ex-prépa agrégation SES)	EES	13

Nous avons retenu cet effectif moyen, lequel est également l'effectif plancher. En deçà, il ne serait pas raisonnable de faire peser le déséquilibre financier sur un effectif d'inscrits trop faible.

Analyse

En l'état de considération des charges (dont contributions à 40 %), l'équilibre n'est pas assuré.

Equilibre financier sur 5 ans					
<i>Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre</i>					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	7 514,65 €	7 603,62 €	7 695,26 €	7 789,65 €	7 886,87 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	1 131,00 €	1 131,00 €	1 131,00 €	1 131,00 €	1 131,00 €
dont les charges sur budget central (dont CNA et indexation 3% masse salariale)	2 990,65 €	3 079,62 €	3 171,26 €	3 265,65 €	3 362,87 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	3 795,35 €	3 706,38 €	3 614,74 €	3 520,35 €	3 423,13 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	5 184,68 €	5 340,22 €	5 500,43 €	5 665,44 €	5 835,40 €
Solde dégagé pour l'établissement	- 1 389,33 €	- 1 633,84 €	- 1 885,69 €	- 2 145,09 €	- 2 412,27 €

Pour l'être à 3 ans, il faudrait augmenter le tarif à 1 115 € avec un effectif plancher de 13 IA.

Solde dégagé pour l'établissement	521,67 €	277,16 €	25,31 €	234,09 €	501,27 €
-----------------------------------	----------	----------	---------	----------	----------

Conformément aux précédentes analyses et aux critères adoptés, nous suggérons l'exonération de la contribution complémentaire de 10 %, s'agissant d'étudiants de Paris 1 déjà inscrits en formation initiale et au regard de la nature particulière de la formation qui reste une préparation à l'agrégation. L'analyse a été faite en ce sens et en tenant compte de cette exonération, eu égard au profil des apprenants.

Equilibre financier sur 5 ans					
<i>Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre</i>					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	6 383,65 €	6 472,62 €	6 564,26 €	6 658,65 €	6 755,87 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	€	€	€	€	€
dont les charges sur budget central (dont CNA et indexation 3% masse salariale)	2 990,65 €	3 079,62 €	3 171,26 €	3 265,65 €	3 362,87 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	4 926,35 €	4 837,38 €	4 745,74 €	4 651,35 €	4 554,13 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	5 184,68 €	5 340,22 €	5 500,43 €	5 665,44 €	5 835,40 €
Solde dégagé pour l'établissement	- 258,33 €	- 502,84 €	- 754,69 €	- 1 014,09 €	- 1 281,27 €

Par ailleurs, les autres charges considérées sont les suivantes :

- **Heures d'enseignement** : ne sont retenues que les heures dispensées sur la maquette au titre du DU (soit 113,5 heTD), les autres heures étant pleinement mutualisées avec le M2 FSES.

- **Heures BIATPSS** : 5 % ont été renseignés préalablement. Nous suggérons que ce pourcentage soit réduit de moitié, du fait d'une forte mutualisation et du travail très marginal que représente spécifiquement le DU (deux cours spécifiques).

À 5 % : l'équilibre global n'est pas assuré (tarif à 870 € et effectif de 13 IA) ;

Solde dégagé pour l'établissement	- 258,33 €	- 502,84 €	- 754,69 €	- 1 014,09 €	- 1 281,27 €
-----------------------------------	------------	------------	------------	--------------	--------------

À 2,5 % : l'équilibre global est assuré à 3 ans (tarif à 870 € et effectif de 13 IA) ;

Solde dégagé pour l'établissement	1 237,00 €	1 036,97 €	830,94 €	618,74 €	400,16 €
-----------------------------------	------------	------------	----------	----------	----------

Aucune autre charge n'est comptabilisée.

En conclusion, s'il est admis que les charges BIATPSS ne sont comptabilisées qu'à moitié (2,5 %), sauf si l'effectif devait être ≥ à 15 (5 %), l'équilibre est atteint sans augmentation du tarif (870 €), avec un effectif plancher de 13 IA. **Si cela n'est pas admis** et que l'ensemble de la charge BIATPSS est supporté par le DU (5 %), il conviendrait alors d'augmenter le tarif à 955 €, pour un équilibre à 3 ans, avec un effectif plancher de 13 IA.

Si l'exonération de la contribution complémentaire n'est pas admise, il conviendrait alors :

- d'augmenter le tarif à 1 115 €, pour un équilibre à 3 ans, avec un effectif plancher de 13 IA et 5 % des charges BIATPSS ;
- ou d'augmenter le tarif à 910 €, pour un équilibre à 3 ans, avec un effectif plancher de 13 IA et 2,5 % des charges BIATPSS.

Fiche de Soutenabilité Financière

Sur une année nominale

Revue de la fiche par la DAFB : 22/09/2026

Intitulé du programme :	DU prépa agrégation Sciences Economiques et Sociales		
Type de programme :	Diplôme université	Type de diplôme :	Diplôme université
Niveau du programme :	Autre	Détails sur le programme :	Du post M2
Composante ou direction :	EES (02)	Situation :	ision de la soutenabilité (changement structurel avant échéa
Contact administratif :	0	Nom du porteur du projet :	0

Nb min. d'étudiants pédagogique:	Nb Max. d'étudiants pédagogique:
0	0

Nb d'étudiants inscrits :
13

Liste des partenaires

Convention (oui/non)

0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >

Remarque :

0

Equilibre financier sur une année de référence

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	11 310,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	4 980,00 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	3 393,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	- €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	1 587,00 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	6 330,00 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	5 505,23 €
Solde dégagé pour l'établissement	824,76 €

Equilibre financier sur 5 ans

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €	11 310,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	4 888,33 €	4 932,81 €	4 978,63 €	5 025,82 €	5 074,43 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €	3 393,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	- €	- €	- €	- €	- €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	1 495,33 €	1 539,81 €	1 585,63 €	1 632,82 €	1 681,43 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	6 421,68 €	6 377,19 €	6 331,37 €	6 284,18 €	6 235,57 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	5 184,68 €	5 340,22 €	5 500,43 €	5 665,44 €	5 835,40 €
Solde dégagé pour l'établissement	1 237,00 €	1 036,97 €	830,94 €	618,74 €	400,16 €

PRODUITS

1) Droits d'inscription perçus par l'établissement

Tarifs propres (DU) :

Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des Tarifs propres	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Tarif plein	0	par l'étudiant	13	870,00 €	11 310,00 €
Tarif réduit	0	< SELECTIONNER >	0	- €	- €
Tarif réduit		< SELECTIONNER >	0	- €	- €
Tarif réduit	Précisez le motif d'exonération (IA étape seconde, demandeur d'emploi non financé, etc.)	< SELECTIONNER >	0	- €	- €
					11 310,00 €

2) Contributions versées par les partenaires

Type de contribution	Conditions	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
Contribution aux coûts de fonctionnement	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux charges d'enseignement UP1	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux frais de déplacement (missions)	Refacturation (au réel)	0	- €	- €
Subvention		0	- €	- €
Total refacturation				- €
Total hors refacturation				- €
Total contributions versées par le partenaire				- €

3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)

Entité Interne	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	0	- €
0	0	0	- €
			- €

4) Autres produits externes (préciser) :

Nom du partenaire	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	- €	- €
0	0	- €	- €
			- €

TOTAL PRODUITS

11 310,00 €

CHARGES

Coût de personnel enseignant

1) Enseignements/charge maquette (heTD)

ok

Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards / moyens heTD (€)	TOTAL
Total des heures de service principal	-	-	-	300,00 €	- €
décomposé comme suit : Professeur	-	-	-	401,00 €	- €
Maître de conférence	-	-	-	276,00 €	- €
Second degré (PRCE, PRAG)	-	-	-	257,00 €	- €
ATER (Temps complet / Temps partiel)	-	-	-	118,00 €	- €
Enseignant contractuel (MDL, PAST, MAST, CPJ)	-	-	-	181,00 €	- €
Doctorant	-	-	-	68,00 €	- €
DECOMPTE : Nb d'heures de service principal non réparti	-	-	-	300,00 €	- €
Heures complémentaires	-	19,00	19,00	45,68 €	867,92 €
Vacataires par défaut	-	-	-	53,74 €	- €
Vacataires fonctionnaires	63,00	-	94,50	45,68 €	4 316,76 €
Vacataires non fonctionnaires	-	-	-	61,80 €	- €
63,00				TOTAL Enseignement/charge maquette (Paris 1) :	5 184,68 €

Enseignants sous la responsabilité du partenaire (statutaires, contractuels ou vacataires)	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards / moyens heTD (€)	TOTAL
Enseignement à la charge du partenaire	-	-	-	- €	- €
				TOTAL Enseignement/charge maquette (Partenaire) :	- €

Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (inspiré du RIPEC/REH)

Nature	Fonctions (liste complète REH Annexe 3)	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	TOTAL
par groupe	Direction du programme de formation	30	-	-	53,74 €	- €
par groupe	Ingénierie pédagogique	10	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Tutorat universitaire (suivi individuel...)	10	-	-	53,74 €	- €
par groupe	Méthodologie et ateliers professionnels...	10	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Direction de mémoire de fin d'études	6	-	-	53,74 €	- €
par étudiant	Participation aux jurys de soutenance de mémoire	2	-	-	53,74 €	- €
						- €
TOTAL Coût personnel enseignement/pédagogie					5 184,68 €	

Coûts de personnel administratif (BIATPSS)

1) Gestion administrative					
Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL
2,5%	BIATPSS_titulaire	TECH RF	B	59 313,00 €	1 482,83 €
0,0%	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
					1 482,83 €
2) Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)					
Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL
0,00%	BIATPSS_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €
					- €
BIATPSS titulaire					1 482,83 €
Coûts de personnel hors BIATPSS titulaire					- €
TOTAL Coûts de personnel administratif (BIATPSS)					1 482,83 €

Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)				
Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	< SELECTIONNER >	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	< SELECTIONNER >
	Commentaires :			
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?				
Mutualisation avec une autre formation ?	Indiquer le libellé de la/les formation(s)		Quotité (%)	A préciser
Mutualisation avec la composante ?	Indiquer le libellé de la/les fonction(s) support (par ex : RI, etc.)		Quotité (%)	A préciser

Autres coûts

Contribution aux coûts de structure (taux d'environnement)	30%	3 393,00 €
Contribution complémentaire (est-elle exonérée ?)	Oui	0%
		- €

Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire (= 10 % des recettes finales) ?	
Si oui, choisir dans la liste déroulante la raison de cette dérogation selon la délibération du conseil d'administration (CA/2025-12-01/06)	En considération des moyens des apprenants visés par la formation

Autres coûts	Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL
Coûts directs de fonctionnement	0	0	- €	- €
Documents pédagogiques	0	0	- €	- €
Matériel scientifique (abonnement revue, etc.)	0	0	- €	- €
Frais de réception/restauration	0	0	- €	- €
Remise de diplomes	0	0	- €	- €
Autres dépenses (à préciser)	0	0	- €	- €
A compléter si besoin est	0	0	- €	- €
				- €

TOTAL autres coûts	3 393,00 €
--------------------	------------

		Quotité %	Prime annuelle	Par an	Total
CIA BIATPSS	BIATPSS titulaire	3%	500,00 €	1	12,50 €
	BIATPSS non titulaire	0%	500,00 €	1	- €
	Total CIA BIATPSS (prime annuelle 500€ * quotité par an)				

Total indexation de 3% (variation moyenne masse salariale)	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Masse salariale de référence (tous les enseignants et BIATPSS hors CIA)	6 667,51 €	6 667,51 €	6 867,53 €	7 073,56 €	7 285,76 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)	1 482,83 €	1 482,83 €	1 527,31 €	1 573,13 €	1 620,32 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)	5 184,68 €	5 184,68 €	5 340,22 €	5 500,43 €	5 665,44 €
Total masse salariale après indexation de 3% cumulée		6 867,53 €	7 073,56 €	7 285,76 €	7 504,34 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		1 527,31 €	1 573,13 €	1 620,32 €	1 668,93 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		5 340,22 €	5 500,43 €	5 665,44 €	5 835,40 €
Total de l'indexation de 3% par année		200,03 €	206,03 €	212,21 €	218,57 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		44,48 €	45,82 €	47,19 €	48,61 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		155,54 €	160,21 €	165,01 €	169,96 €
Total de l'indexation de 3% cumulée		200,03 €	406,05 €	618,26 €	836,83 €
dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)		44,48 €	90,30 €	137,50 €	186,11 €
dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)		155,54 €	315,75 €	480,76 €	650,72 €

Total indexation de 3% indice à la consommation sur 5 ans	2 061,16 €
Total indexation de 3% indice de la consommation sur 5 ans (sur une année nominal)	412,23 €
dont Service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)	91,68 €
dont Heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc.. (hors CIA)	320,55 €

Total des charges directes	7 092,24 €
Total des contributions	3 393,00 €
TOTAL CHARGES	10 485,24 €